

Enquête agricole de novembre pour les provinces de l'Atlantique - 2010



CONFIDENTIEL une fois rempli
Cette enquête est menée en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada (1985), ch. S-19. En vertu de la *Loi sur la statistique*, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

If you prefer this questionnaire in English, please check here

L'objectif de cette enquête est de recueillir de l'information sur le bétail et les cultures. Les statistiques produites à l'aide de cette enquête permettent aux utilisateurs d'observer et d'évaluer les changements au sein de l'industrie, de mesurer les performances et d'informer la communauté agricole et le public en général de l'évolution du secteur agricole. Les questions de la Section G (Questions supplémentaires sur les bovins) sont commanditées par l'Agriculture et Agroalimentaire Canada, afin d'appuyer l'analyse du secteur des bovins depuis l'ESB.

Statistique Canada recueille des renseignements relatifs à l'exploitation agricole décrite sur l'étiquette. Si vous exploitez ou si votre associé(e) exploite une autre ferme distincte de celle décrite sur l'étiquette (c'est-à-dire justifiant la tenue de livres distincts de comptabilité), assurez-vous de n'inclure dans le présent questionnaire AUCUNE donnée relative à cette autre ferme.

Instructions : Lorsque vous répondez aux questions, s'il vous plaît inclure ...

... tous les animaux (bovins ou veaux, porcs, et/ou moutons ou agneaux) sur votre exploitation en date du 1^{er} octobre 2010, quel qu'en soit le propriétaire, y compris les animaux en pacage, engraisés à forfait ou élevés sous contrat.

... tout les animaux qui est la propriété de l'exploitant et résidant sur une terre de la couronne, un pâturage communautaire ou une association de pâturage/pacage.

... S'il vous plaît ne pas inclure les animaux que vous possédez et qui sont gardés dans une ferme, un ranch ou un parc d'engraissement exploité par quelqu'un d'autre.



SECTION A. CULTURES ENSEMENCÉES À L'AUTOMNE DE 2009

1. Avez-vous semé du blé d'hiver à l'automne de 2009 ?

Oui

Non Passez à la Section B.



2. Dans le tableau ci-dessous, inscrivez votre superficieensemencée et votre superficie récoltée pour le grain. Inscrivez aussi le rendement ou la production totale que vous avez obtenu de la superficie récoltée pour le grain.

Culture	Code	Superficieensemencée	Code	Superficierecoltée	UDM		Code	Rendement/production	UDM (1 à 22) (voir page 3)
					ac	ha			
Blé d'hiver	106		706		1	2	300		

SECTION B. INTENTIONS D'ENSEMENCEMENT À L'AUTOMNE DE 2010

1. Allez-vous semer du blé d'hiver à l'automne de 2010 ?

Oui

Non Passez à la Section C.



2. Quelle superficie allez-vous ensemenecer à l'automne de 2010 ?

Culture	Code	Superficie prévue	UDM	
			ac	ha
Blé d'hiver	206		1	2

SECTION C. SUPERFICIE ENSEMENCÉE ET RÉCOLTÉE, ET RENDEMENT

1. Avez-vous planté des pommes de terre en 2010 ?

Oui

Non Passez à la question 3.



2. Dans le tableau ci-dessous, inscrivez votre superficieensemencée et votre superficie récoltée ou que vous prévoyez récolter. Inscrivez aussi le rendement ou la production totale que vous avez obtenu ou prévoyez obtenir.

Culture	Code	Superficieensemencée	Code	Superficierecoltée	UDM		Code	Rendement/production	UDM (1 à 22) (voir page 3)
					ac	ha			
Pommes de terre	218		718		1	2	318		

SECTION C. SUPERFICIE ENSEMENCÉE ET RÉCOLTÉE, ET RENDEMENT

3. Avez-vous ensemencé des céréales ou d'autres cultures en 2010 ?

Oui

Non Passez à la Section D.

4. Dans le tableau ci-dessous, inscrivez votre superficie ensemencée et votre superficie récoltée ou que vous prévoyez récolter. Inscrivez aussi le rendement ou la production totale que vous avez obtenu ou prévoyez obtenir.

	Code	Superficie ensemencée	Code	Superficie récoltée	UDM		Code	Rendement/production	UDM (1 à 22) (voir bas de la page)
					ac	ha			
a. Céréales mélangées (deux céréales ou plus semées ensemble)	213		713		1	2	313		
b. Avoine	208		708		1	2	308		
c. Orge	209		709		1	2	309		
d. Maïs-grain (inclure maïs de semence et exclure maïs sucré)	216		716		1	2	316		
Quel est le taux d'humidité ?	987								
e. Maïs fourrager	217		717		1	2	317		
Quel est le taux d'humidité ?	977								
f. Blé de printemps	203		703		1	2	303		
g. Soya	228		728		1	2	328		
h. Autres grandes cultures (inscrire dans la section réservée aux commentaires)	225				1	2			

SUPERFICIE

1	ACRES	2	HECTARES
---	-------	---	----------

UNITÉ DE MESURE (UDM)

RENDEMENT

Boisseaux (BOIS.)	Kilogrammes (KG)	Tonnes métriques (TM)	Tonnes impériales (TI)	Livres (LB)	Quintaux (CWT)	
1	2	3	4	5	6	PAR ACRE
7	8	9	10	11	12	PAR HECTARE

Production totale

Boisseaux (BOIS.)	Kilogrammes (KG)	Tonnes métriques (TM)	Tonnes impériales (TI)	Livres (LB)	Quintaux (CWT)	
15	16	17	18	19	20	Production

Autre UDM

Barils à l'acre (pommes de terre - NB)	Barils à l'hectare (pommes de terre - NB)	Production totale - Barils (pommes de terre - NB)	Autre (indiquer l'unité dans la section des commentaires)
13	14	21	22

SECTION D. FOIN CULTIVÉ

1. Est-ce que vous cultivez du foin cultivé en 2010 ? (Exclure toutes superficies de plantes fourragères utilisées uniquement pour le pâturage)

Oui

Non

Passez à la Section E.



2. Quelle est votre superficie totale de foin cultivé en 2010 ? (Exclure les superficies en sous-semis.)

Culture	Code	Superficie totale	UDM	
Foin cultivé	291		ac	ha

3. De cette superficie totale de foin cultivé, quelle superficie avez-vous récoltée ou prévoyez-vous récolter cette année ? (Ne comptez les différentes coupes d'une même superficie qu'une seule fois.)

Culture	Code	Superficie récoltée	UDM	
Foin cultivé	295		ac	ha

4. Est-ce qu'une partie de votre foin cultivé a été récoltée en foin sec ?

Oui

Non

Passez à la Question 8.



5. Quel rendement (ou production totale) de foin cultivé pour le foin sec avez-vous obtenu ? (Inclure la première et toutes les récoltes consécutives de la même superficie de foin cultivé, cette année.)

Culture	Code	Production de foin sec	UDM
Foin cultivé en foin sec	293		

Pour les unités de mesure (UDM), consultez le tableau au bas de la page 3.

(Si une valeur est obtenue, passez à la question 8, sinon passez à la question 6.)

6. Est-ce qu'une partie de votre foin cultivé a été mise en balles en foin sec ? (Inclure la première et toutes les récoltes consécutives de la même superficie de foin cultivé, cette année.)

Oui

Non

Passez à la Question 7.



Production en foin sec sous forme de balles.

Type de balles	Nombre de balles	Poids moyen des balles	UDM	
Balles carrées			LB	KG
Balles rondes			LB	KG
Autres types			LB	KG

FOIN CULTIVÉ - suite

7. Avez-vous produit d'autres formes de foin cultivé en foin sec ?

Oui Non Passez à la Question 8.

Autres formes de production en foin sec (inclure remarques de foin et tas de foin)

Autre forme	Poids	UDM			
		TM	TI	KG	LB
1					
2					

Somme des questions 6+7.

8. Avez-vous récolté du foin cultivé pour l'ensilage ?

Oui Non Passez à la Section E.

9. Quel rendement (ou production totale) de foin cultivé pour l'ensilage avez-vous obtenu ?

Culture	Code	Production ou rendement d'ensilage	UDM	Taux d'humidité (%)
Foin cultivé	294			

Pour les unités de mesure (UDM), consultez le tableau au bas de la page 3.

(Si une valeur est obtenue, passez à la Section E, si non passez à la question 10.)

10. Avez-vous mis en balles une partie de votre foin cultivé pour l'ensilage ?

Oui Non Passez à la Question 11.

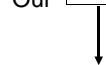
Production en ensilage sous forme de balles

Type de balles	Nombre de balles	Poids moyen des balles	UDM		Taux d'humidité (%)
			LB	KG	
Balles carrées					
Balles rondes					
Autres types					

FOIN CULTIVÉ - suite

11. Avez-vous produit d'autres formes de foin cultivé pour l'ensilage ?

Oui Non Passez à la Section E.



- i) Silos verticaux (inclure silos-tours et/ou cylindriques) **Passez à la Question 12.**
- ii) Silos horizontaux et/ou autres formes d'ensilage horizontales (inclure compartiments de stockage, silos en caveau, silos-meules, silos-couloirs, silos-fosses et ensilage en sac) **Passez à la Question 13.**
- iii) Autres formes de production d'ensilage (inclure remorques de foin et tas de foin) **Passez à la Question 14.**

12. Quels sont les dimensions, le taux d'humidité et le taux de remplissage du (1^{er}, 2^e, ... 6^e) silo vertical ?

Production en silos verticaux (inclure silos-tours et/ou cylindriques)

# de silo	Diamètre (en pieds)	Hauteur (en pieds)	% rempli	Taux d'humidité (%)
1				
2				
3				
4				
5				
6				

(Passez à la prochaine sorte de silos/autre forme à la question 11. Si c'est la dernière sorte de silos/autre forme, passez à la Section E.)

13. Quels sont les dimensions, le taux d'humidité et le taux de remplissage du (1^{er}, 2^e, ... 6^e) silo horizontal et de la (1^{ère}, 2^e, ... 6^e) autre forme d'ensilage horizontale ?

Production en silos horizontaux et/ou autres formes d'ensilage horizontales (inclure compartiments de stockage, silos en caveau, silos-meules, silos-couloirs, silos-fosses et ensilage en sac)

# de silo	Largeur (en pieds)	Longueur (en pieds)	Hauteur (en pieds)	% rempli	Taux d'humidité (%)
1					
2					
3					
4					
5					
6					

(Passez à la prochaine sorte de silos/autre forme à la question 11. Si c'est la dernière sorte de silos/autre forme, passez à la Section E.)

FOIN CULTIVÉ - suite

14. Quels sont le poids et le taux d'humidité de la (1^{ère}, 2^e, ... 6^e) autre forme de production d'ensilage ?

Autres formes de production d'ensilage (inclure remorques de foin et tas de foin)

Autre forme	Poids	UDM				Taux d'humidité (%)
		TM	TI	KG	LB	
1		TM	TI	KG	LB	
2		TM	TI	KG	LB	
3		TM	TI	KG	LB	
4		TM	TI	KG	LB	
5		TM	TI	KG	LB	
6		TM	TI	KG	LB	

294 Somme des questions 10+12+13+14.

SECTION E. SUPERFICIE TOTALE DE LA FERME

1. En 2010, quelle est votre superficie totale des terres pour le pâturage ou le pacage et des autres terres ?

Utilisation des terres	Code	Superficie totale	UDM	
			ac	ha
a. Terres pour le pâturage ou le pacage	223		1	2
b. Autres terres	241		1	2
c. Superficie agricole totale utilisée	201		1	2

SECTION F. BOVINS ET/OU VEAUX

1. Le 1^{er} octobre 2010 aviez-vous des bovins ou des veaux sur cette exploitation ? Inclure les animaux en pacage dans un pâturage communautaire ou public ou ceux qui font partie du projet de mise en valeur des pâturages.

Oui

Non

Passez à la Section H.

2. Gardez-vous des bovins ou des veaux sur cette exploitation pour quelqu'un d'autre ? (Si oui, les inclure dans votre inventaire.)

Oui

Non

3. Combien aviez-vous d'animaux appartenant aux catégories suivantes dans cette exploitation le 1^{er} octobre, 2010 ?

- i) Taureaux, d'un an et plus
- ii) Vaches laitières
- iii) Vaches d'élevage de boucherie
- iv) Veaux, de moins d'un an
- v) Génisses, d'un an et plus }
 - a) pour le remplacement du troupeau laitier (d'un an et plus)
 - b) pour le remplacement du troupeau de boucherie (d'un an et plus)
 - c) pour l'abattage ou l'engraissement (d'un an et plus)
- vi) Bouvillons, d'un an et plus

Nombre total	
453	
404	
405	
459	
456	
407	
402	
458	

4. Quels étaient les stocks totaux de bovins et/ou de veaux le 1^{er} octobre 2010 dans cette exploitation ?

460	
-----	--

QUESTIONS SUR LA PRODUCTION

5. Sur cette exploitation, combien de veaux sont nés vivants entre le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre 2010 ?

421	
-----	--

6. Sur cette exploitation, combien de vaches et de génisses devraient vêler entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2010 ?

424	
-----	--

SECTION G. QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES BOVINS

		En date du 1 ^{er} octobre 2010
1.	Des vaches laitières déclarées (<i>case 404, page 8</i>), combien de vaches ont plus de 11 ans ? (c.-à-d. les vaches nées avant 1999)	465
2.	Des vaches d'élevage de boucherie déclarées (<i>case 405, page 8</i>), combien de vaches ont plus de 11 ans ? (c.-à-d. les vaches nées avant 1999)	475
3.	Du nombre de génisses pour l'engraissement déclarées, (<i>case 402, page 8</i>), indiquez combien d'animaux sont dans les trois catégories suivantes :	477
a)	1 100 livres (500 kg) et plus	479
b)	entre 900 livres (409 kg) et 1 100 livres (500 kg)	481
c)	entre 700 livres (318 kg) et 900 livres (409 kg)	
4.	Du nombre de bouvillons (d'un an et plus) déclarés, (<i>case 453, page 8</i>), indiquez combien d'animaux sont dans les trois catégories suivantes :	483
a)	1 250 livres (568 kg) et plus	485
b)	entre 1 000 livres (455 kg) et 1 250 livres (568 kg)	487
c)	entre 800 livres (363 kg) et 1 000 livres (455 kg)	
5.	Des animaux pour l'engraissement les génisses pour l'engraissement (<i>case 402, page 8</i>) et/ou les bouvillons (d'un an et plus) (<i>case 458, page 8</i>) déclarés en date du 1 ^{er} octobre, indiquez combien recevaient une ration de finition (surtout des grains).	489
6.	Des génisses pour l'engraissement (<i>case 402, page 8</i>) et bouvillons (d'un an et plus) (<i>case 458, page 8</i>) déclarés en date du 1 ^{er} octobre, indiquez combien ont moins de 21 mois ?	491

POUR INFORMATION SEULEMENT

SECTION H. PORCS

STOCKS

1(a) Le 1^{er} octobre 2010, aviez-vous des porcs sur cette exploitation ?

Oui

Non



1(b) Y avait-il des porcs sur cette exploitation au cours du dernier trimestre (juillet, août et septembre 2010) ?

Oui Passez à la question 6

Non Passez à la Section I

2. Combien aviez-vous d'animaux appartenant aux catégories suivantes dans cette exploitation le 1^{er} octobre 2010 ?

i) Truies et cochettes pour la reproduction

606	
------------	--

ii) Verrats pour la reproduction

605	
------------	--

iii) Porcelets en maternité

621	
------------	--

iv) Porcelets récemment sevrés, porcelets en pouponnière, ou porcs de début

622	
------------	--

v) Porcs d'engraissement, plus de 50 livres (plus de 23 kg)

653	
------------	--

3. Quels étaient les stocks totaux de porcs le 1^{er} octobre 2010 dans cette exploitation ?

610	
------------	--

4. Quel est le pourcentage de truies et de cochettes pour la reproduction déclarées à la question 2, case 606, qui ont mis bas au moins une fois ?

654		%
------------	--	---

5. Quel est le pourcentage **ou** le nombre de porcs d'engraissement déclarés à la question 2, case 653, dans les trois catégories suivantes ? **Veillez déclarer en nombre ou en pourcentage**

i) plus de 179 livres (plus de 81 kg) ?

	Nombre	%
626		

ii) entre 120 livres (54 kg) et 179 livres (81 kg) ?

625		
------------	--	--

iii) moins de 120 livres (moins de 54 kg) ?

624		
------------	--	--

(Ne pas inclure les porcelets récemment sevrés, porcelets en pouponnière, ou porcs de début).

MISES BAS

6. Au cours du dernier trimestre (juillet, août et septembre 2010) combien de truies et cochettes pour la reproduction ont mis bas ?

634	
------------	--

trimestriellement

mensuellement

bimensuellement

hebdomadairement

S'il n'y en a aucun, passez à la question 10

7. Quelle est la variation prévue en pourcentage des mises bas par rapport au dernier trimestre :

i) octobre, novembre et décembre 2010 .. % augmentation diminution pas de changement

ii) janvier, février et mars 2011 .. % augmentation diminution pas de changement

8. En moyenne, combien de porcs sont nés par portée au cours du dernier trimestre (juillet, août et septembre 2010) ?

635	
-----	--

9. Quel est le pourcentage des porcs nés au dernier trimestre (juillet, août et septembre 2010) qui sont morts ou qui ont été disposés avant le sevrage ?

636		%
-----	--	---

EXPÉDITIONS

10. Dans le dernier trimestre (juillet, août et septembre 2010), combien de porcs d'engraissement cette exploitation a-t-elle expédiés à un abattoir ?

655	
-----	--

S'il n'y en a aucun, passez à la question 12

11. Quel nombre **ou** pourcentage de porcs d'engraissement expédiés à un abattoir ont été expédiés à une installation d'abattage située en :
Veillez déclarer en nombre ou en pourcentage

- i) aux États-Unis :
- ii) dans une autre province :
- iii) dans la province :

	Nombre	%
656		
657		
658		

12. Dans le dernier trimestre (juillet, août et septembre 2010), combien de porcelets récemment sevrés, porcelets en pouponnière ou porcs de début cette exploitation a-t-elle expédiés à une autre exploitation aux fins d'engraissement ?

659	
-----	--

S'il n'y en a aucun, passez à la Section I

13. Quel nombre **ou** pourcentage de porcelets récemment sevrés, porcelets en pouponnière ou porcs de début ont été expédiés aux fins d'engraissement à une autre exploitation située en :
Veillez déclarer en nombre ou en pourcentage

- i) aux États-Unis :
- ii) dans une autre province :
- iii) dans la province :

	Nombre	%
670		
671		
672		

SECTION I. MOUTONS ET/OU AGNEAUX ET AGNELLES

1.(a) Le 1^{er} octobre 2010 aviez-vous des moutons et des agneaux ou des agnelles sur cette exploitation ? Inclure les animaux en pacage dans un pâturage communautaire ou public ou ceux qui font partie du projet de mise en valeur des pâturages.

Oui

Non

1. (b) Y avait-il des moutons, des agneaux ou des agnelles sur cette exploitation entre le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre 2010 ?

Oui

Complétez les questions 5, 6 et 7

Non

Passez à la Section J

2. Gardez-vous des moutons, des agneaux ou des agnelles sur cette exploitation pour quelqu'un d'autre ? (Si oui, les inclure dans votre inventaire.)

Oui

Non

3. Combien aviez-vous d'animaux appartenant aux catégories suivantes dans cette exploitation le 1^{er} juin 2010 ?

i) Béliers non castrés, d'un an et plus

801

ii) Brebis

802

iii) Agneaux et agnelles pour la reproduction

803

iv) Agneaux et agnelles pour l'abattage

804

4. Quels étaient les stocks totaux de moutons et agneaux et agnelles le 1^{er} octobre 2010 dans cette exploitation ?

810

QUESTIONS SUR LA PRODUCTION

5. Sur cette exploitation, combien d'agneaux et d'agnelles sont nés ou naîtront entre le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre 2010 ?

808

6. Combien de moutons, d'agneaux et d'agnelles sont morts, y compris ceux tués par des prédateurs ou par la maladie, entre le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre 2010 ?

807

7. Sur cette exploitation, combien de naissances d'agneaux et d'agnelles prévoyez-vous entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2010 ?

809

SECTION J. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Confidentialité

Vos réponses sont confidentielles.

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la *Loi sur la statistique*. Les dispositions de confidentialité de la *Loi sur la statistique* ne sont pas touchées par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi. Ainsi, par exemple, l'Agence du revenu du Canada ne peut pas accéder à des données d'enquête identifiables de Statistique Canada.

Les données de cette enquête serviront uniquement à des fins statistiques et seront publiées sous forme agrégée seulement.

Couplages d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

Ententes de partage de données

Afin d'éviter tout doublement d'enquêtes, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de renseignements avec des organismes statistiques provinciaux, qui doivent garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organismes ayant démontré qu'ils avaient besoin de les utiliser.

L'**article 11** de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de renseignements avec des organismes statistiques provinciaux qui satisfont à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes renseignements, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes renseignements, on ne demande pas le consentement des exploitations agricoles et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage de leurs données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 11 ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux de Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick.

Les données partagées seront limitées à celles des exploitations agricoles situées dans la province en question.

L'**article 12** de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de renseignement avec des organismes gouvernementaux fédéraux ou provinciaux. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos renseignements avec l'un ou l'autre de ces organismes en écrivant une lettre d'opposition au statisticien en chef et en la retournant à l'adresse ci-dessous. Veuillez préciser le nom de l'enquête et les organismes avec lesquels vous ne voulez pas partager vos données.

Statistique Canada
Statisticien en chef
Édifice R. H. Coats, 26e étage, section A
100 promenade Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario K1A 0T6

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'**article 12** ont été conclues avec le Department of Natural Resources Forestry and Agrifoods Agency of Newfoundland and Labrador, l'agence statistique de l'Île-du-Prince-Édouard et le ministère de l'Agriculture et Aquaculture du Nouveau-Brunswick.

Dans le cas des ententes conclues avec des organismes gouvernementaux provinciaux, les données partagées seront limitées à celles des exploitations agricoles situées dans la province en question.

COMMENTAIRES: